

Collège Sciences de la santé

Diplôme d'Université et Capacités en Médecine

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
DE METHODES EN RECHERCHE CLINIQUE :
ENSEIGNEMENT VIA INTERNET
3^{ème} Cycle**

UFR de rattachement : *Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).*

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2004-2005, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique Epidémiologie et Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes en recherche clinique, enseignement via internet.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but d'apprendre à des scientifiques et des professionnels de la santé, à maîtriser le raisonnement en recherche clinique et les différents schémas d'études adaptés à la question posée, ainsi qu'à savoir interpréter les résultats d'une étude et à savoir préparer un projet d'étude en recherche clinique.

ARTICLE III : RESPONSABLE

Le responsable de cette formation est :

Docteur Edouard LHOMME

Université de Bordeaux

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement

146, rue Léo Saignat – CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 13 93

E-Mail : edouard.lhomme@u-bordeaux.fr

La coordination de la formation est assurée par :

Monsieur Éric FRISON

Université de Bordeaux

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement

146, rue Léo Saignat – CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 13 93

E-Mail : eric.frison@u-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Minimum : **20** étudiants

Maximum : **200** étudiants

B) Durée des études et rythme de la formation :

La durée des études est d'une année universitaire.

Cette formation a lieu tous les ans.

C) Enseignement théorique – volume horaire – lieu des enseignements :

Le volume horaire global de la formation est de **100 heures**.

L'enseignement se déroule d'octobre à juin sous la forme d'une formation à distance via internet.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site,
- Disposer de certains logiciels (au moins un traitement de texte et un tableur),
- Disposer d'une calculette.

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement :

- Les professionnels de la santé ayant au moins validé un deuxième cycle universitaire ; **il est rappelé aux candidats relevant de cette catégorie que la validation d'un D.U. de niveau 3^e cycle ne confère pas l'équivalence d'un niveau d'études 3^e cycle,**
- Les titulaires d'une Maîtrise de sciences, Master 1^{ère} année ou équivalent,
- Etudiants en médecine suivant un double-cursus précoce de type Ecole Santé Sciences, et inscrits à l'UFR de Médecine de Bordeaux en DFASM1 et 2 dans le cadre de l'Optionnel recherche clinique, DFASM1 et 2.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

B) Dérogations :

Peuvent être déclarés admis à s'inscrire, à titre dérogatoire, après avis du responsable pédagogique et sous réserve qu'ils remplissent les conditions en vue de leur inscription administrative, les candidats susceptibles de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la santé.

C) Lieu d'inscription :

Les inscriptions administratives sont effectuées par le service de scolarité des D.U. et Capacités en Médecine.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

Les frais de formation s'élèvent à :

En formation initiale : 600€ /an

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **1200€ /an,**

- Reprise d'études financée : **1700€ /an**,
- Si la formation est financée par l'I.N.S.E.R.M. : **1200€ /an**,

Auxquels s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

Cas particulier :

Exonération des frais de formation et des droits universitaires :

Étudiants en médecine suivant un double-cursus précoce de type Ecole Santé Sciences, et inscrits à l'UFR de Médecine de Bordeaux en DFASM1 et 2 dans le cadre de l'Optionnel recherche clinique, DFASM1 et 2.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Composition du jury :

Le jury, présidé par le responsable du diplôme, comprend au moins deux enseignants de rang A et un enseignant de rang B.

B) Lieu des examens :

L'examen final écrit :

- Se tiendra à l'Université de Bordeaux sur le site de Carreire pour les étudiants résidant en Métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui leur seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France Métropolitaine.

Les convocations d'examen seront envoyées par courrier électronique uniquement.

C) Nature des épreuves et conditions de validation :

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de deux types d'épreuves :

- 1) Cinq épreuves en contrôle continu, notées chacune sur 20, et possédant les coefficients suivants :
 - 1^{ère} épreuve : coefficient 2,
 - 2^{ème} épreuve : coefficient 1,
 - 3^{ème} épreuve : coefficient 1,
 - 4^{ème} épreuve : coefficient 1,
 - 5^{ème} épreuve : coefficient 1.

Chacune des 5 épreuves consiste en un devoir à rendre via internet.

- 2) Une épreuve finale écrite anonyme sur table, d'une durée de quatre heures notée sur 20, coefficient 12.

Pour être déclaré admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Il y a une session d'examen par an pour l'épreuve finale.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Universitaire de Méthodes en Recherche Clinique : enseignement via internet est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil I.S.P.E.D. du 19/05/2004
C.A. du 06/07/2004

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005
C.A. du 09/06/2005

Conseil I.S.P.E.D. du 02/11/2006
C.A. du 20/12/2006

Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007
C.A. du 11/07/2007

Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008
C.A. du 26/06/2008

Mis à jour le 17/04/2014

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 30/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Modification (changement de responsable) :

Conseil I.S.P.E.D. du 26/06/2020

Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020

Changement de responsable et modifications :

Conseil I.S.P.E.D. du 25/03/2021

Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021

(Version 11)